

ARRÊTE DE PROCLAMATION DES RESULTATS
*Élections générales et partielles au conseil de l'Institut de Journalisme Bordeaux Aquitaine
(IJBA) de l'Université Bordeaux Montaigne*

*Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 24 octobre 2024,
Vu l'arrêté du 07 novembre 2024 régissant les élections des représentants des personnels et usagers au conseil de l'IJBA,
Vu l'arrêté du 07 novembre 2024 fixant les listes électorales afférentes aux élections des représentants des personnels et usagers au conseil de l'IJBA,
Vu l'arrêté du 26 novembre 2024 fixant la composition des bureaux de vote pour les élections des représentants des personnels et usagers au conseil de l'IJBA,
Vu le procès-verbal du 28 novembre 2024 de dépouillement de chaque scrutin (collège B ; collège usagers).*

PROCLAME

TITRE I – RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE USAGERS

ARTICLE 1 :

- Nombre de sièges à pourvoir : **8 sièges (4 titulaires : 4 suppléants)**
- Nombre d'électeurs inscrits : 76
- Nombre de votants (décompte des émargements) : 31
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages valablement exprimés (nb de votants - nb bulletins blancs ou nuls) : 31
- Taux de participation (nb de votants x 100 / nb d'électeurs inscrits) : 40.79 %

ARTICLE 2 :

- **Nombre de sièges à pourvoir : 8 sièges (4 titulaires : 4 suppléants)**
QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir (5).
QE = 31 / 4 = 7.75

Désignation de la liste	Nombre de voix obtenues	Attribution des sièges au QE (Nombre de voix obtenues par la liste / QE)	Nb de siège(s) obtenu(s) par la liste au QE
Liste IJBA	31	4	4

➤ Il reste 0 siège(s) à attribuer.

Total de siège(s) attribué(s) par liste au conseil de l'IJBA :

Désignation de la liste	Nombre de siège(s) obtenu (s)
Liste IJBA	4

ARTICLE 3 :

Sont proclamé.e.s élu.es au conseil de l'IJBA, au titre du collège usagers :

Liste IJBA (titulaires)	APPINO Alyssa
	REMOND Jean
	VILLEROY Alix
	DOS SANTOS FERNANDEZ Yohan

Liste IJBA (suppléants)	LECLERCQ Elise
	CAILLAUD Marius
	SALHI Athéna
	SAISON Quentin

TITRE II – RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE B

ARTICLE 4 :

- Nombre de sièges à pourvoir : **1 siège**
- Nombre d'électeurs inscrits : 8
- Nombre de votants (décompte des émargements) : 5
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages valablement exprimés (nb de votants - nb bulletins blancs ou nuls) : 5
- Taux de participation (nb de votants x 100 / nb d'électeurs inscrits) : 62.50 %

ARTICLE 5 :

→ *Nombre de sièges à pourvoir : 1 siège*

QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir (1).

QE = 5/1 = 5

Désignation des candidatures	Nombre de voix obtenues	Nb de siège(s) obtenu(s)
LAYAC Carole	5	1

➤ Il reste 0 siège(s) à attribuer.

Total de siège(s) attribué(s) au conseil de l'IJBA :

Désignation de la candidature	Nombre de siège(s) obtenu (s)
LAYAC Carole	1

ARTICLE 6 :

Sont proclamé.e.s élu.es au conseil de l'IJBA, au titre du collège B :

➔ LAYAC Carole

TITRE IV – PUBLICATION – EXECUTION DU PRESENT ARRÊTE

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage dans les locaux de l'IJBA (Bât. Renaudel) et par voie de mise en ligne sur le site internet (ENTP et espace étudiant) de l'Université.

ARTICLE 8 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à la Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des universités d'Aquitaine.

Fait à PESSAC, le 29/11/2024


Le Président de l'Université
Alexandre Pénaud
